



HAL
open science

Une vie pour l'érudition : Charles Urbain (1852-1931)

Christian Sorrel

► **To cite this version:**

Christian Sorrel. Une vie pour l'érudition : Charles Urbain (1852-1931). Revue Bossuet, 2013, 4, pp.41-55. halshs-01119257

HAL Id: halshs-01119257

<https://shs.hal.science/halshs-01119257>

Submitted on 14 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE VIE POUR L'ERUDITION : CHARLES URBAIN (1852-1931)

« Bossuet au XX^e siècle. » C'est sous ce titre que l'abbé Victor Carrière, professeur à l'Institut catholique de Paris, évoque dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, dès sa mort en 1931, la carrière scientifique du chanoine Charles Urbain, après lui avoir consacré un article nécrologique¹. Charles Urbain, éditeur aux côtés du sulpicien Eugène Levesque de la correspondance et des œuvres oratoires de l'évêque de Meaux, est définitivement identifié à celui auquel il avait consacré près de la moitié de sa vie et l'oubli enveloppe dès lors sa figure discrète. Il reste difficile aujourd'hui, compte tenu de l'état de la documentation, de la mettre en pleine lumière et le présent article ne peut apporter que quelques jalons. Ils sont ordonnés autour de l'événement inattendu qui fait de Charles Urbain, de 1901 à 1903, le vicaire général de M^{gr} Lacroix, évêque de Tarentaise, un événement qui apparaît comme une parenthèse dans une vie donnée à l'érudition, mais qui ouvre des perspectives sur le parcours et les convictions de celui en qui Victor Carrière voyait l'un « des hommes les plus représentatifs de l'élite intellectuelle du clergé » français².

Un prêtre intellectuel

Louis Charles Urbain est né le 19 octobre 1852 dans une commune rurale du nord du département de la Haute-Marne, Doulevant-le-Château, qui compte alors sept cent soixante-dix habitants³. Il appartient à une famille modeste, comme le suggère la profession de son père, « fondeur en cuivre », et l'on ne sait rien de ses premières années jusqu'à son entrée au petit séminaire de Langres à l'âge de quatorze ans, en classe de troisième⁴. On peut cependant supposer, d'après un

1. V. Carrière, « Nécrologie. M. le chanoine Urbain » et « Bossuet au XX^e siècle. Les travaux de l'abbé Urbain relatifs à Bossuet (essai bibliographique) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVII, n° 76, 1931, p. 414-416 et n° 77, 1931, p. 464-487. Le premier article est repris dans *La Semaine religieuse de Paris*, t. CLVI, n° 4050, 22 août 1931, p. 213-215.

2. V. Carrière, « Nécrologie... », *loc. cit.*, p. 414.

3. Archives départementales de la Haute-Marne, 158 M 178 (recensement de 1851) et 1 E 178/10 (état civil).

4. En 1859, lors de la naissance de son second fils, Claude Alphonse Urbain est mécanicien et son épouse Élisabeth Joséphine sans profession. Il signe le registre des

schéma classique, l'attention du curé de la paroisse pour un garçon qui manifeste des aptitudes intellectuelles et n'exclut pas de se tourner vers le sacerdoce. Le petit séminaire, dont l'objectif légal, confirmé par la loi Falloux, reste le recrutement du clergé, constitue dès lors le cadre adéquat pour façonner l'adolescent et le préparer à intérioriser l'*habitus* sacerdotal⁵. La tâche ne semble pas aisée si l'on en croit une remarque du supérieur, l'abbé Manois : « Il a des talents, une bonne conduite, mais quelle excentricité ! » Victor Carrière, qui rapporte le propos, le commente ainsi : « Il faut avoir connu le clergé du Second Empire, son amour du conventionnel, du tout repos, pour saisir ce qu'une telle expression dans la bouche d'un éducateur de ce temps-là pouvait signifier parfois d'exceptionnel, voire de prestigieux⁶. » Il n'est pas certain toutefois que les éducateurs du diocèse de Langres aient été aussi étroits qu'il le suggère dans la mesure où ils acceptent de présenter leurs meilleurs élèves au baccalauréat, malgré les réticences de l'Église catholique pour un grade jugé souvent inutile et dangereux. Inutile, car il excède les besoins du ministère ordinaire et n'est pas indispensable pour accéder aux postes supérieurs. Dangereux, car il produit l'orgueil et éloigne du sacerdoce. En 1869, Charles Urbain est pourtant envoyé le conquérir en Sorbonne, où il reçoit les félicitations du jury, alors que ses condisciples se soumettent au jugement des universités de Dijon ou de Lyon.

Le succès ne détourne pas le jeune homme du grand séminaire et il est ordonné prêtre le 29 juin 1875. M^{gr} Guerrin le nomme aussitôt professeur au petit séminaire de Langres où, toujours passionné par les études, il prépare la licence ès lettres. Mais si le baccalauréat y est accepté pour les élèves, il n'en est pas de même des grades supérieurs pour les enseignants, et il doit le faire en secret⁷. On devine une insatisfaction, doublée de la crainte d'être affecté un jour en paroisse et d'affronter la « responsabilité du confessionnal, [qui] l'effraye »⁸. Dès la rentrée suivante, il rejoint comme professeur de rhétorique

naissances, comme son père Jacques Paul, jardinier. En 1852, le second témoin est un instituteur primaire, Louis Étienne Duclos, ce qui peut suggérer la présence d'un intérêt pour l'éducation dans le réseau de sociabilité de la famille.

5. L. Secondy, « Place et rôle des petits séminaires dans l'enseignement secondaire en France au XIX^e siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 66, 1980, p. 243-259 ; C. Sorrel, « La formation du clergé catholique en France de 1800 à 1914 », dans H. Fréchet (dir.), *Religion et culture de 1800 à 1914. Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni*, Paris, Éditions du Temps, 2001, p. 28-46.

6. V. Carrière, « Nécrologie... », *loc. cit.*, p. 414.

7. Il faut attendre la loi de 1882 pour voir se multiplier dans les rangs du clergé les grades universitaires désormais nécessaires pour enseigner dans les collèges libres.

8. *Quinzaine religieuse de la Tarentaise*, 1^{er} juillet 1931.

l'école Saint-Thomas-d'Aquin à Oullins, aux portes de Lyon, sans que l'on puisse dire comment il a été conduit vers ce lieu. L'établissement, fondé en 1833 par trois prêtres séculiers dans « une pensée à la fois catholique et libérale » (L.-R. Captier), est devenu en 1852 le berceau du Tiers Ordre enseignant de Saint-Dominique, créé par le père Lacordaire pour façonner des chrétiens conscients de leurs responsabilités grâce à une pédagogie de la liberté et de l'initiative⁹. Mais le recrutement limité de la branche enseignante, moins attractive que le « grand ordre », puis les difficultés liées à l'offensive anti-congréganiste du ministre Ferry imposent l'appel aux prêtres séculiers et aux laïcs pour encadrer les élèves¹⁰.

Charles Urbain reste dix ans à Oullins et peut y cultiver sa passion des belles-lettres, à l'honneur dans l'établissement : « Les lettres seules, à l'exclusion des sciences qui ne vous parlent que de la nature, vous mettent aux prises avec votre propre conscience, vous font connaître à vous-même et vous aident à vous vaincre », rappelle l'académicien français Victor de Laprade dans un discours de prix en 1880¹¹. Le professeur en est convaincu et invite « les jeunes gens à lire les classiques et à prendre une connaissance directe de nos grands écrivains », comme il l'explique dans la préface de l'un des manuels pour la classe de rhétorique qu'il publie à partir de 1880 et qu'il réédite de nombreuses fois pour suivre les changements de programme¹² : « Sans la lecture [...], tout travail comme le nôtre serait inutile, dangereux même. Il habituerait les élèves à se payer de formules, de phrases toutes faites qui ne laisseraient dans leur esprit que des notions vagues sans aucune impression personnelle¹³. »

En 1886 pourtant, Charles Urbain quitte son poste. La rencontre d'un jeune membre du Tiers Ordre enseignant affecté à Oullins en

9. [T.-D. Reynier], *L'École Saint-Thomas-d'Aquin à Oullins de 1833-1836 à 1886 par un ancien élève*, Lyon, Libr. Vitte et Perrussel, 1894, 236 p. ; J.-D. Levesque, « Lacordaire à Oullins », dans G. Bédouelle (dir.), *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France*, Paris, Cerf, 1991, p. 175-185 ; G.-G. Montserret, « Enseignant parce que prêcheur. Henri-Dominique Lacordaire », *Mémoire dominicaine*, n° 3, 1993, p. 42-46.

10. Les archives du Tiers Ordre enseignant, conservées au couvent de Toulouse, n'apportent aucun renseignement sur l'abbé Urbain (communication du frère Augustin Laffay, 2010).

11. V. de Laprade, *Allocution aux élèves de l'école Saint-Thomas-d'Aquin prononcée le 2 août 1880 à Oullins (Rhône)*, Paris, Jules Gervais, 1880, p. 8.

12. *Précis d'un cours de littérature* (vol. 1 *Principes généraux et poétique* ; vol. 2 *Genres en prose*) et *Études historiques et critiques sur les classiques français du baccalauréat* (en collaboration avec M. Jamey).

13. *Études historiques...*, *op. cit.*, 9^e éd., Lyon, E. Vitte, 1891, p. v.

août 1883, Lucien Lacroix, auquel il se lie vite, n'est peut-être pas étrangère à sa décision. Celui-ci, en conflit avec les autorités de la congrégation et désireux de se consacrer à la recherche, obtient en effet sa sécularisation en 1884. Il s'installe à Paris comme prêtre libre, un statut courant dans la capitale qui attire des clercs ambitieux et leur offre, hors du cadre concordataire, des ressources variées : prédications, préceptorats, collaborations aux journaux et aux revues¹⁴. Charles Urbain franchit le pas deux ans plus tard et demande ses ressources aux leçons. Il peut ainsi fréquenter l'École pratique des hautes études et la Bibliothèque nationale pour préparer un doctorat ès lettres, à l'heure où le débat sur les « hautes études » ecclésiastiques, amorcé dès le début du siècle et amplifié par la conjoncture, incite plusieurs de ses confrères à affronter les jurys de l'État en espérant démentir les accusations d'inculture portées contre le clergé de France¹⁵.

L'abbé Urbain, « moins historien qu'érudit et grammairien »¹⁶, choisit de consacrer sa thèse française à Nicolas Coeffeteau, dominicain et évêque, qui a joué un rôle politique au début du XVII^e siècle, mais qui est surtout considéré comme l'un des pères de la prose française, reconnu par Vaugelas pour son maître¹⁷. Avec minutie, il retrace son parcours puis analyse ses œuvres dont le style, réglé sur l'usage de la cour, « n'est pas sans mérite », malgré des défauts admis par ses laudateurs eux-mêmes :

Au temps de Coeffeteau, ce qu'il fallait donner aux Français, ce n'étaient pas de ces chefs-d'œuvre qui, par leur perfection même, découragent les imitateurs, mais plutôt le modèle d'un style, pour ainsi dire, impersonnel et, à cette condition seulement, capable de devenir la langue de tout un peuple ; d'un style moins distingué, mais plus accessible, d'une langue claire et élégante, abondante et facile, que tous les gens bien élevés puissent s'approprier. Mais, pour produire ce modèle, et créer ainsi la langue de tous, il fallait, non pas les dons du génie, mais un heureux ensemble de qualités moyennes, moins commun qu'on ne suppose, et qui fut par excellence le partage de Coeffeteau.

14. C. Sorrel, *Libéralisme et modernisme. M^{gr} Lacroix (1855-1922). Enquête sur un suspect*, Paris, Cerf, 2003, p. 47-81.

15. É. Poulat, « Les insuffisances de la haute culture catholique », dans *Liberté, laïcité. La guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Cerf-Cujas, 1988, p. 335-369.

16. V. Carrière, « Nécrologie... », *loc. cit.*, p. 414.

17. *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623)*, Lyon, E. Vitte, 1894, 415 p.

Fort de ce travail, complété par une dissertation philosophique pour la thèse latine dont la place décline jusqu'à sa suppression en 1902¹⁸, Charles Urbain est proclamé docteur ès lettres en Sorbonne le 22 décembre 1893¹⁹. Il ne modifie pas pour autant sa vie discrète, même s'il envisage de préparer l'agrégation²⁰, et se consacre à ses élèves et à ses activités éditoriales, qui complètent les revenus de ses leçons. Il collabore au *Bulletin du bibliophile* et à la *Revue d'histoire littéraire de la France* et c'est dans ce cadre qu'il s'intéresse à Bossuet, contre qui il nourrit au départ des préventions et auquel il préfère Fénelon dont il se fait l'avocat face à Léon Crouslé, professeur d'éloquence française en Sorbonne, et à divers censeurs²¹. Il croise ensuite le fer avec l'abbé Théodore Delmont, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, qui veut laver Bossuet de toute accusation compromettante pour sa mémoire au point de nier l'authenticité de plusieurs manuscrits : l'abbé Urbain défend leur valeur et insiste sur les éléments de proximité entre l'évêque de Meaux et les jansénistes²². Il devient ainsi rapidement un bon connaisseur du prélat et il n'est donc pas étonnant qu'Eugène Levesque, professeur au séminaire Saint-Sulpice, lui demande son aide pour lancer la *Revue Bossuet*, qui publie huit volumes de documents inédits entre 1900 et 1911²³.

L'abbé Urbain confie une partie de ses études à la *Revue du clergé français* dont il est un collaborateur depuis sa création en 1894 par son ami Lacroix²⁴, qui entend mettre le clergé des paroisses et des séminaires au courant des orientations nouvelles de la science et de la cité et lui procurer des moyens d'action pastorale conformes aux options

18. *De Concursu divino scholastici quid senserint. Philosophicam disputationem Facultati litterarum Parisiensi proponebat Carolus Urbain*, Lyon, E. Vitte, 1894, 151 p. Charles Urbain aborde dans cette étude la question de l'intervention de Dieu dans chacune des actions des créatures et de son concours aux opérations des agents physiques.

19. A. Guigue, *La Faculté des lettres de l'Université de Paris depuis sa fondation (17 mars 1808) jusqu'au 1^{er} janvier 1935*, Paris, Lib. Félix Alcan, 1935, p. 98-109.

20. Archives nationales, F19 2811, dossier Urbain, enquête de la préfecture de police de Paris, 18 juillet 1901. Après 1902, le gouvernement Combes fermera le concours aux ecclésiastiques.

21. *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. II, 1895, p. 267-279 ; t. III, 1896, p. 409-434. Léon Crouslé avait publié en 1894-1895 deux volumes intitulés *Fénelon et Bossuet. Études morales et littéraires*.

22. *Revue du clergé français*, t. IX, 1897, p. 341-343 ; t. XX, 1899, p. 113-133 (« Du jansénisme de Bossuet ») et 449-483 ; t. XXI, 1900, p. 449-469 et 626-645 ; t. XXII, 1900, p. 67-87 ; t. XXV, 1901, p. 361-392 (« Bossuet apologiste du P. Quesnel »).

23. J. Carreyre, « Nécrologie. M. Eugène Levesque », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXX, n° 117, 1944, p. 200-201.

24. L'abbé Lacroix, docteur ès lettres depuis 1891 avec une thèse sur l'épiscopat de Richelieu à Luçon, est désormais aumônier du lycée Michelet à Vanves.

politiques et sociales de Léon XIII²⁵. Il siège dès le début au comité de direction et au comité de rédaction et assure la chronique littéraire où il rend compte des publications récentes avec finesse, en usant d'une grille de lecture catholique, mais sans céder au dogmatisme. Il en profite pour glisser quelques pointes. Ici, il épingle « nos habitudes d'intransigeance et notre perpétuel souci de la logique et des principes »²⁶. Là, tout en se défendant de « médire de la théologie scolastique » prônée par Léon XIII, il recommande l'étude de la patrologie, qui proposerait une « théologie vivante » aux étudiants des universités catholiques et des séminaires et les « reposerait des abstractions et des aridités scolastiques »²⁷.

Il développe ses convictions dans deux articles surtout. Le premier, intégré à la chronique littéraire en 1895, invite le clergé à adhérer aux sociétés savantes et à donner une utilité pratique à une « distraction » légitime en avançant le thème de l'« apostolat par la science » qui revêt une importance croissante au cours de la décennie 1890²⁸ :

La présence des ecclésiastiques dans ces communautés intelligentes ferait tomber peu à peu les préjugés absurdes et les préventions enracinées qui s'opposent si malheureusement à l'exercice du ministère évangélique [...]. Le prêtre se ferait une plus juste idée de l'état d'esprit et des besoins spirituels ou moraux de ses contemporains [...]. Les laïques, à leur tour, s'ils ont pu apprécier à leur juste valeur les prêtres devenus leurs confrères, seront plus disposés à leur ouvrir leur cœur et leur conscience. Quand le peuple nous aura vus associés aux princes de la science, on ne lui fera plus croire que nous sommes les ennemis jurés des lumières et il se défiera moins de nous lorsque nous lui prêcherons l'Évangile.

Le second article, publié en 1896, est plus ample. Il s'attache à définir l'attitude du clergé face à « l'esprit scientifique » et prend un relief singulier après les déclarations de Ferdinand Brunetière sur la « faillite » de la science, vue comme une chance pour le catholicisme. Le directeur de la *Revue des Deux Mondes* semble en effet donner raison à ceux qui dénoncent l'infiltration perverse des méthodes profanes dans l'Église, non sans écho à Rome, et embarrassent les défenseurs d'une acclimatation de l'effort scientifique en son sein²⁹. Dans ce

25. C. Sorrel, *Libéralisme et modernisme...*, *op. cit.*, p. 83-133.

26. *Revue du clergé français*, t. II, 1895, p. 36-43.

27. *Ibid.*, t. III, 1895, p. 46-53.

28. « Chronique littéraire – Le clergé et les sociétés savantes », *ibid.*, t. I, 1894-1895, p. 439-446.

29. « L'esprit scientifique et le clergé », *ibid.*, t. VI, 1896, p. 5-30.

contexte, l'abbé Urbain déplore la « tendance fâcheuse » de ses confrères à « appliquer à toutes les branches des connaissances humaines le principe d'autorité ». Il en admet la légitimité pour « l'étude des vérités révélées ». Mais il refuse à étendre « aux sciences profanes la méthode théologique » et récuse la propension des théologiens à limiter, dans leur domaine propre, le champ des opinions libres pour élargir celui de l'autorité dogmatique de l'Église en sacralisant les conclusions des écoles, en abusant de l'argument du consentement des théologiens et en rejetant les « faits » les mieux établis :

Il s'en faut que l'autorité soit tout et que le libre examen n'ait pas lieu de s'exercer [...]. La vérification du sens et de l'authenticité des textes doit être faite par chacun de nous et il ne faut pas se l'interdire par suite d'une confusion superstitieuse entre le dogme et sa démonstration [...]. Si nous croyons véritablement, si notre foi est solidement assise, elle n'a rien à redouter des progrès de la science [...]. Loin de nous mettre en défiance contre les découvertes [des sciences de la nature], accueillons-les avec sympathie [...]. Notre devoir est de nous assurer que ces faits ont été bien et dûment constatés et, s'ils sont en opposition avec une interprétation traditionnelle du dogme (je ne dis pas avec le dogme, car il ne peut y avoir de fait scientifique en opposition avec un dogme), il ne faut pas hésiter à la modifier. Dieu a garanti l'infaillibilité à l'Église proclamant ses dogmes, mais non aux théologiens qui les expliquent. Tant qu'elles ne sont pas confirmées par un jugement de l'Église, les interprétations des théologiens restent conjecturales et hypothétiques, et elles doivent céder devant les faits positifs.

Une fois posées ces règles, l'abbé Urbain en tire des conséquences pour deux disciplines qui mobilisent le clergé du temps, la philosophie et l'histoire. À propos de la première, il regrette la tendance à « abdiquer son jugement propre entre les mains d'un docteur, fût-il saint Augustin ou saint Thomas » : « Ce serait s'abuser étrangement que de penser, comme quelques-uns le font chez nous, qu'il n'est permis de s'écarter en rien des idées de l'Ange de l'École. Non, Léon XIII n'a pas voulu enchaîner la pensée humaine à la *Somme* transformée en une sorte de cinquième Évangile [...]. Non, la philosophie [...], c'est avant tout un effort personnel pour la découverte progressive de la vérité dans l'ordre naturel. » Dans le domaine de l'histoire, la critique est tout aussi nécessaire et fait plus encore défaut comme le montrent les Vies de saints ou les traditions locales, nourries de surnaturel. À l'encontre des thèses providentialistes de la *Revue des questions historiques*, Charles Urbain affirme que, si Dieu est le maître de l'histoire, « il manifeste assez rarement sa puissance en dérogeant aux lois de la nature ». Le chercheur doit donc privilégier le facteur explicatif humain et dire la vérité, souvent falsifiée par piété ou parti pris doctrinal, en ne

confondant pas l'Église, dotée « de la promesse d'une inaltérable sainteté », et ses ministres, sujets à des défaillances « sans que son autorité doive souffrir de leur indignité ». Il doit aller aux sources et renoncer à un style ronflant, emprunté à l'ancienne éloquence de la chaire. Mais il doit aussi tirer les conséquences de cette quête de la vérité, liée à l'esprit scientifique, pour l'apostolat, qu'il s'agisse de la prédication ou du culte : « En ces jours où les fidèles en si grand nombre courent aux pratiques ou aux dévotions nouvelles et se font tant d'idées fausses, ne croyez-vous pas qu'il serait à propos de les ramener à une méditation plus approfondie de l'Évangile ? »

Les idées que l'abbé Urbain développe dans cet article ne sont pas isolées et ne caractérisent pas un seul courant dans une décennie marquée par des débats ardents autour de la science, du ralliement à la République, de la question sociale ou de la démocratie chrétienne. Mais elles le situent plutôt du côté des héritiers du catholicisme libéral, soucieux de répondre aux défis du monde moderne, même s'il est difficile d'être plus précis dans la mesure où il s'abstient de tout autre engagement et ne participe pas, par exemple, aux congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges, lieux de confrontation des thèses nouvelles. Elles aident aussi à comprendre son choix *a priori* étonnant de devenir, à presque cinquante ans, le vicaire général d'un petit diocèse éloigné de Paris, alors qu'il n'a jamais exercé de responsabilité administrative ou pastorale. La fidélité de son ami Lacroix, dont il partage l'ambition intellectuelle, lui offre en effet un terrain de manœuvre³⁰. Mais le rêve sera de courte durée.

La tentation de l'action et le repli sur l'érudition

Le 24 juin 1901, le fondateur de la *Revue du clergé français* est sacré évêque à Passy devant un parterre d'abbés démocrates et d'intellectuels libéraux qui donne à la cérémonie le caractère d'une manifestation. L'abbé Urbain en avait fixé par avance la signification en saluant dans *La Justice sociale* de l'abbé Naudet, sous couvert d'un pseudonyme, la nomination de son ami à la tête du petit diocèse savoyard de Tarentaise, le seul que Rome avait consenti à lui accorder pour ne pas bloquer la négociation avec le gouvernement Waldeck-Rousseau, décidé à faire entrer ce prêtre républicain dans le corps épiscopal³¹ :

30. Victor Carrière parle de « sa campagne en Tarentaise ». On peut noter aussi que M^{gr} Lacroix, fort du soutien du pouvoir, espérait un transfert rapide vers un diocèse plus important où l'abbé Urbain l'aurait suivi. Et il ne faut peut-être pas négliger l'attrait d'un revenu fixe.

Le nouvel évêque s'est rendu compte des nécessités et des besoins de son temps ; il n'est pas de ceux qui croient que les indépendants soient des révoltés, ni que la science et l'amour de l'étude soient incompatibles avec la vraie piété ; il ne croit pas davantage que le travail intellectuel rende moins propre à l'administration des paroisses. Il travaillera de toutes ses forces à rapprocher les laïques du prêtre, à concilier la raison et la foi, l'Église et la société moderne.

Avant son départ de Paris, M^{gr} Lacroix propose au directeur des Cultes le nom de ses vicaires généraux. Il opte, comme nombre de ses collègues, pour une complémentarité entre un homme de terrain, l'ancien vicaire général Joseph-Émile Borrel, et un homme lige, Charles Urbain, dont il atteste la « grande modération dans les idées » et la capacité à « gagner toutes les sympathies par son libéralisme, la douceur de ses manières et sa parfaite courtoisie à l'égard de tous ceux qui l'approchent »³². L'enquête administrative sur le candidat ne révèle aucun problème. « Il est considéré comme se tenant tout à fait à l'écart des agitations des partis, se renfermant dans ses travaux littéraires ou professionnels », note le délégué de la préfecture de police de Paris³³. « C'est un prêtre de grande valeur, plus homme de cabinet peut-être qu'homme d'action », remarque l'évêque de Langres, M^{gr} Herscher, son ordinaire, qui le connaît mal³⁴. Rien ne s'oppose dès lors à la promotion de l'abbé Urbain, qui remercie aussitôt le directeur des Cultes : « Je m'efforcerais de justifier votre confiance en secondant de mon mieux mon évêque avec qui, vous le savez déjà, je suis depuis longtemps en parfaite communion de vues et de sentiments³⁵. »

En août 1901, le nouveau vicaire général rejoint Moûtiers, une sous-préfecture de deux mille six cents âmes au cœur d'un diocèse montagnard de cinquante-cinq mille habitants dont le clergé, qui passe pour ingouvernable, a reçu avec prudence, sinon réserve, M^{gr} Lacroix, un peu suspect à ses yeux. Il se met au travail, donne des « sermons délicieux » appréciés par les notables qui fréquentent la station thermale de

31. C. Laraulx, « M^{gr} Lacroix, évêque de Tarentaise », dans *La Justice sociale*, 27 avril 1901. L'attribution de l'article repose sur une lettre de M^{gr} Lacroix à l'abbé Lemire, 27 avril 1901 (Archives Lemire, Hazebrouck).

32. Archives nationales, F19 2811, dossier Urbain, lettre de M^{gr} Lacroix à Charles Dumay, 27 juin 1901.

33. *Ibid.*, rapport d'enquête, 18 juillet 1901. L'abbé Urbain célèbre la messe à l'église Saint-Pierre de Chaillot.

34. *Ibid.*, lettre de M^{gr} Herscher à Charles Dumay, 21 juillet 1901.

35. *Ibid.*, lettre de l'abbé Urbain à Charles Dumay, 21 août 1901.

Brides-les-Bains³⁶, pâle reflet de la vie mondaine parisienne, et aide son évêque à mettre en forme certains de ses textes³⁷. Mais il s'occupe en priorité du petit séminaire dont M^{gr} Lacroix veut faire un établissement modèle, d'autant qu'il annonce dès son arrivée qu'il exigera des candidats au sacerdoce le baccalauréat ou leur imposera, à défaut, un examen d'entrée, ce qui ne manque pas de provoquer une polémique de presse et une demande d'explication de la curie romaine³⁸. Il donne la priorité au renforcement du contrôle des connaissances en étendant les examens écrits trimestriels aux matières secondaires (histoire, géographie, langues vivantes, sciences), en instituant des colles bimensuelles en classe de rhétorique et de philosophie et en décidant la proclamation publique des notes et l'envoi de bulletins aux parents³⁹.

L'enjeu est de taille à l'heure où les adversaires de l'Église dénoncent la concurrence déloyale que les petits séminaires font subir aux lycées et aux collèges publics sous le régime de la loi Falloux, qui les exempte de la surveillance de l'Université. En effet, ils n'accueillent pas seulement les futurs clercs, mais aussi des jeunes gens de milieu modeste qui se préparent à des carrières civiles et sont attirés par le moindre coût des études. Le 24 août 1902, l'abbé Urbain prend la défense de l'institution dans le discours qu'il prononce à l'occasion de la distribution des prix en mettant en avant sa mission spécifique, mais en se refusant à l'y enfermer, comme le font certains évêques par prudence ou par souci de cultiver les vocations en vase clos⁴⁰ :

[Les petits séminaires] remplissent une tâche dont l'Université se reconnaît incapable, parce qu'elle n'a pas un caractère confessionnel ; ils sont institués avant tout et directement pour le recrutement du clergé ; et tant qu'on n'aura pas déchiré le concordat, ni séparé l'Église de l'État, il faudra bien avouer que nous assurons un service public, celui du culte catholique [...]. [Mais] je ne crains pas de dire qu'à l'heure présente, la bonne formation du clergé réclame que les futurs prêtres, durant le temps de leurs études classiques, soient mis en contact avec

36. Archives privées, manuscrit de Georges de Fonclare sur l'épiscopat de M^{gr} Lacroix.

37. Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 24 401, papiers Lacroix, f^o 99-100, lettre de M. Monier à M^{gr} Lacroix, 10 mars [1903].

38. C. Sorrel, *Libéralisme et modernisme...*, *op. cit.*, p. 169-176.

39. Archives du diocèse de Tarentaise, 1 H 13, registre des délibérations des professeurs, 1873-1906. Une partie de ces mesures entre en vigueur juste après son départ de Moûtiers.

40. « Discours de M. Urbain sur les petits séminaires », dans *Bulletin religieux du diocèse de Tarentaise*, août 1902. Le texte est repris sous le titre « La condition des petits séminaires » dans *Revue du clergé français*, t. XXXII, 1902, p. 97-110.

des jeunes gens destinés à vivre dans des carrières laïques [...]. On court risque, en cet isolement, d'agir sous l'empire trop absolu de certaines préoccupations professionnelles, fort respectables sans doute, mais qui, si l'on n'y prend garde, creusent peu à peu un abîme entre le clergé et ses contemporains, sur lesquels dès lors son action est, pour ainsi dire, nulle, parce qu'il ne parle plus la même langue et ne comprend plus leurs sentiments [...]. Mais il y a plus [...]. Chercher à démêler dans leurs élèves les marques de cette vocation mystérieuse, c'est là incontestablement la tâche principale des maîtres de nos petits séminaires [...]. Or, croyez-vous que leur choix sera vraiment libre si, enlevés dès leur plus tendre enfance à leurs familles, ils sont tenus ici dans l'ignorance absolue du monde, à l'écart de toute influence étrangère et, pour ainsi dire, de tout souffle du dehors ? [...] Et ce n'est pas tout encore, Messieurs. Même après son entrée au grand séminaire, la résolution du jeune lévite n'est pas irrévocablement fixée [...]. Afin de rassurer sa conscience ou même pour lui épargner la tentation de ne persévérer dans l'état ecclésiastique sans autre vocation que la peur de mourir de faim, [...] nous voulons qu'au terme de ses études classiques, il ait pu conquérir le diplôme de bachelier qui, dans l'état actuel de notre société, donne accès à toutes les carrières libérales.

La conséquence de cette conviction est évidente pour l'abbé Urbain qui invite ses auditeurs, dans la ligne des promoteurs de la loi Falloux, à ne pas céder aux illusions de la thèse intransigeante qui défend l'indépendance absolue de l'Église et à admettre une hypothèse réaliste au regard de l'état social et politique et de l'intérêt de l'Église :

Si l'on prétendait nous réduire à une éducation purement cléricale [...], alors, Messieurs, il faudrait résolument renoncer aux avantages spéciaux que jusqu'ici nous reconnait l'État et, partageant le sort des autres établissements libres, réclamer l'égalité dans la liberté. Mieux vaudrait cent fois accepter la surveillance de l'Université et nous soumettre aux conditions imposées par l'État au recrutement des professeurs libres que de n'avoir plus le droit d'accueillir indistinctement dans nos petits séminaires tous les jeunes gens qui s'y présenteraient ou d'être condamnés à ne leur distribuer qu'un enseignement qui les écarterait de plein droit des carrières civiles ou des fonctions publiques [...]. Mieux vaut l'égalité avec ses charges, mais aussi ses avantages, que des privilèges qui seraient une cause d'impuissance et de stérilité.

Cette préoccupation de confrontation avec la société est également présente dans le commentaire des conférences ecclésiastiques que M^{gr} Lacroix a chargé l'abbé Urbain de rénover, alors qu'il ne semble guère intervenir au grand séminaire, terrain de prédilection de

l'évêque⁴¹. Il déplore, en professeur exigeant, les abstentions, les copies « où la pauvreté de la pensée n'a d'égale que la banalité de l'expression », le « plagiat éhonté », les réponses vagues et le hors sujet. Mais ce qu'il regrette surtout, à propos d'une question sur la possibilité pour les prêtres et les fidèles éclairés de lire « la littérature mondaine et séculière », c'est la propension du clergé à une « intransigeance » dont il se demande si la source n'est pas « dans une incuriosité générale de toute lecture sérieuse ».

De tels propos, imprimés sur ordre de l'évêque, ne sont pas de nature à apaiser les relations de l'abbé Urbain avec ses subordonnés qui le regardent – situation banale – « comme un intrus ». Mais il semble également être déçu par l'attitude de M^{gr} Lacroix, sa proximité avec le pouvoir, ses erreurs de gouvernement, son exposition médiatique et ses conflits violents avec plusieurs prêtres, du moins si l'en en croit le témoignage de l'un des adversaires du prélat, le banquier Georges de Fonclare, qui trouve « un réel agrément » à la compagnie du vicaire général⁴². Celui-ci ne manque pourtant pas de mettre ses connaissances historiques au service de M^{gr} Lacroix pour justifier son refus de signer la pétition de l'épiscopat contre la politique anti-congréganiste du ministère Combes. Il suggère en effet sous pseudonyme, dans une étude aux arguments un peu spécieux, que la pluralité des voix n'est pas un critère de vérité, comme le montre l'adoption par l'Assemblée du clergé de 1682 de la Déclaration des quatre articles, et affirme que Rome a désavoué par avance la procédure utilisée en 1902 en condamnant en 1852 la démarche de M^{gr} Dupanloup collectant des signatures contre *L'Univers*. Un évêque, conclut-il, n'a pas à plier devant des « individualités considérables peut-être, mais à coup sûr sans mandat, et cela sous l'influence occulte d'agents inconnus et irresponsables »⁴³. Un an plus tard cependant, en août 1903, il renonce à son poste, officiellement pour raison de santé, tout en restant un familier de M^{gr} Lacroix⁴⁴.

41. *Diocèse de Tarentaise – Conférences ecclésiastiques I. Ordonnance épiscopale II. Rapport sur les travaux de l'année 1902*, Chambéry, Imp. savoisienne, 1903, 31 p.

42. Archives privées, manuscrit de Georges de Fonclare sur l'épiscopat de M^{gr} Lacroix.

43. C. Mansuet, « Les Cinq », dans *Bulletin religieux du diocèse de Tarentaise*, 15 novembre 1902. M^{gr} Lacroix envoie ce texte à la presse parisienne et à tous les évêques français.

44. Par testament, M^{gr} Lacroix le charge de « trier ses papiers » et de « chercher, pour écrire sa vie, un homme de talent », en l'occurrence l'abbé Naudet, Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 24 406, papiers Lacroix, f° 713, lettre de l'abbé Urbain, 15 mars 1922.

Charles Urbain regagne aussitôt Paris et reprend ses activités de professeur libre et ses travaux littéraires qu'il n'avait jamais abandonnés durant son séjour à Moûtiers⁴⁵. Il révisé ses manuels pour la classe de rhétorique, assure la « chronique d'histoire littéraire et d'érudition » de la *Revue du clergé français* jusqu'à sa disparition en 1920 et renoue avec la polémique à propos du prétendu mariage de Bossuet et de M^{lle} de Mauléon qui prend une ampleur inattendue de 1906 à 1908 et l'entraîne vers des excès⁴⁶. Mais il se consacre désormais surtout à l'édition critique de la correspondance de Bossuet (1909-1925), dont l'annotation est largement le fruit de ses recherches, et des œuvres oratoires (1914-1925), auxquelles s'ajoutent des ouvrages comme les *Maximes et réflexions sur la comédie*.

Ce repli sur l'érudition, en cohérence avec les premières activités de l'abbé Urbain, qui préfère « la miniature » aux « grandes fresques historiques »⁴⁷, est sans doute accéléré par les déboires éprouvés en Tarentaise, mais aussi par l'offensive romaine contre le modernisme qui se déploie au début du XX^e siècle et semble disqualifier les efforts de dialogue avec la science contemporaine. À vrai dire, son attitude face à la crise est mal connue et l'article nécrologique de la *Quinzaine religieuse de la Tarentaise* n'aide pas à la clarifier en affirmant qu'« il ne céda pas aux vents opposés qui jetaient des prêtres dans l'intégrisme ou la révolte » et qu'il fut « un peu Gibelin pour les Guelfes et Guelfe pour les Gibelins »⁴⁸. Une phrase dans laquelle il se déclare « convaincu que les particuliers ne peuvent réussir à réformer ce qui dans l'Église aurait besoin de correction », mais qu'Émile Goichot cite sans référence, suggère en revanche un découragement, sinon une révolte contenue⁴⁹. La publication en pleine épreuve de la Séparation, sans nom d'auteur et sans commentaire⁵⁰, de documents éloquentes sur le conflit entre le pape Pie IX et l'archevêque de Paris Darboy semble aller dans ce sens et ne manque pas de réjouir M^{gr} Lacroix, en conflit avec la curie romaine et bientôt contraint de se démettre de son siège épiscopal⁵¹.

45. En témoignent ses articles sur « Un prosélyte de Bossuet : J.-B. Winslow » (*Revue du clergé français*, t. XXXII, 1902) et « Bossuet et les secrets de Fénelon » (*La Quinzaine*, 1^{er} août 1903).

46. Victor Carrière présente la polémique en détail dans « Bossuet au XX^e siècle... », *loc. cit.*, p. 474-482.

47. V. Carrière, « Nécrologie... », *loc. cit.*, p. 415.

48. *Quinzaine religieuse de la Tarentaise*, 1^{er} juillet 1931.

49. É. Goichot, *Henri Bremond, historien de la « faim de Dieu »*, Grenoble, Jérôme Millon, 2006, p. 209.

50. « M^{gr} Darboy et le Saint-Siège. Documents inédits », dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. XII, 1907, p. 240-287.

51. Il demande au publiciste Albert Houtin de rédiger un compte rendu pour *Le Temps* : « On y montrerait d'abord qu'il y a quarante ans, les procédés de la nonciature

Les dernières années de la vie de l'abbé Urbain sont marquées par des difficultés financières croissantes. Les leçons se font rares et les revenus éditoriaux fragiles. Ses amis essaient de l'aider en lui obtenant la croix de la légion d'honneur en 1925 et surtout en sollicitant l'intervention du cardinal Dubois, archevêque de Paris, qui le nomme en 1927 chanoine prébendé de Notre-Dame, alors qu'il n'est pas incardiné dans le diocèse⁵². Affaibli par la tuberculose, il meurt le 11 juin 1931 et ses funérailles sont célébrées à la cathédrale en présence de M^{gr} Fillon, évêque de Langres, qui donne l'absoute⁵³.

Charles Urbain n'a pas livré tous ses secrets. Figure de « prêtre libre » à l'heure où l'abondance des vocations sacerdotales rend possible une forme de sacerdoce vécu en privé, figure de « prêtre savant » tenté un moment par l'action et déçu rapidement, il laisse deviner un rapport critique à l'institution ecclésiale et exprime une exigence forte de voir évoluer l'attitude des catholiques dans la vie intellectuelle, comme plusieurs de ses contemporains victimes de l'anti-modernisme. Il demeure à jamais l'éditeur de Bossuet, qu'il n'aimait guère au départ et qui lui a permis de « réaliser en toute indépendance, religieusement, sa vocation d'érudit » en « homme candide, de commerce sûr, obligeant et modeste, naturellement pieux, de mœurs douces, résigné par avance à une existence sans éclat »⁵⁴.

CHRISTIAN SORREL

Christian Sorrel est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Lyon (Lyon 2) et membre correspondant du Comité pontifical des sciences historiques. Spécialiste de l'histoire du catholicisme français, il a travaillé notamment sur les crises du début du 20^e siècle (politique anti-congréganiste, séparation de l'Église et de l'État, modernisme) et les

de Paris étaient identiques à ceux de maintenant et de Montagnini et ensuite que l'archevêque Darboy tenait au Saint-Siège un langage que l'épiscopat actuel ferait bien de prendre pour modèle », Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 17 712, papiers Houtin, f^o 380, lettre de M^{gr} Lacroix, 11 mai 1905.

52. On peut remarquer que M^{gr} Dubois, soucieux de pacification, avait fait accorder en 1921 un titre épiscopal à M^{gr} Lacroix qui en avait été privé lors de sa démission du siège de Tarentaise.

53. V. Carrière, « Nécrologie... », *loc. cit.*, p. 416.

54. *Ibid.*, p 416.

réponses apportées par l'Église. Il a publié notamment La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1914), Cerf, 2003 ; Libéralisme et modernisme. M^{gr} Lacroix (1855-1922). Enquête sur un suspect, Cerf, 2003 ; Le Temps des congrès catholiques. Bibliographie raisonnée des actes de congrès tenus en France de 1870 à nos jours, Brepols, 2010. Il s'oriente aujourd'hui vers l'histoire de la participation française au concile Vatican II.